





District de l'Hérault de Football

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 18/03/2025

Présidence : M. José Garcia

Présents: MM. Fabien Durante Malvy - Grégory Vilain - José Ortega - Laurent Boyer -

Roland Bary

Excusé: M. Driss El Bane

Administratif: M. Morgan Billaut

Le procès-verbal de la réunion du 24/09/2024 a été approuvé à l'unanimité.





Important: Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage devant la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les conditions de formes prévues à l'Article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

RAPPEL

Article 41 - OBLIGATIONS DE CLUBS:

Le recrutement des arbitres **est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.** Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, conformément aux conditions de couverture définies à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

- Championnat Régional 3: 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs,
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,

Règlements Généraux 2024/2025 de la Ligue Occitanie de Football :

- Championnat de France Féminin de Division 2 et Division 3 : 1 arbitre ;
- Championnat de France Futsal de Division 1 : **2** arbitres, dont **1** arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43 ;
- Championnat de France Futsal de Division 2: 1 arbitre;
- Championnats Féminins Seniors: 1 arbitre;
- Championnat de Football d'Entreprise R1 : 1 arbitre majeur ;
- Championnat de Futsal R1: 1 arbitre majeur;
- Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes (hors football d'animation) : 1 arbitre ;
- Autres divisions inférieures à la Division supérieure de District : 1 arbitre
 - Pour les catégories non mentionnées : aucune obligation





LES ARBITRES NOMMES APRES LES F.I.A(S)

- 1. Formation du 21 au 23 octobre 2024 à Poussan & Saint André de Sangonis
- M. ABITTAN Samuel au club de : P.I. VENDARGUES (520449) licence validée
- MME. ALAOUI Aicha au club de: AVENIR SPORTIF BEZIERS (553074) licence validée
- M. ALMAGRO GRAJALES Alvaro au club de : U. S. MAUGUIO CARNON (503393) licence validée
- M. AMHAOUCH Ahmed au club de : ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER (541234) licence validée
- M. AUGE Nolan au club de : O. DE ST ANDRE (517246) licence validée
- M. AZEDDIOUI Yassir au club de : A.S. ATLAS PAILLADE (548263) licence validée
- M. BAKHLAK Amin au club de: AV.S. FRONTIGNAN A.C (503214) licence validée
- M. BEZOUH Yannis au club de : A.S. ATLAS PAILLADE (548263) licence validée
- M. BOUTOUBA Miloud au club de : AR.S. JUVIGNAC (528507) licence validée
- M. CARRE Noam au club de : F.C. LAVERUNE (541831) licence validée
- M. DAHMANI Rami au club de : U.S. VILLENEUVOISE (512224) licence validée
- M. DERMILLY Lilian au club de: F.C. VAILHAUQUOIS (535870) licence validée
- M. DOLL Felix au club de : F.C. SUSSARGUES (547494) licence validée
- MME. DRIOUICHI Maissae au club de : MONTPELLIER HERAULT S.C (500099) licence validée
- M. EL MOUSSAOUI Issam au club de : P.I. VENDARGUES (520449) licence validée
- M. FAKIR Salim au club de : CTRE EDUC. PALAVAS (521246) licence validée
- M. FERRANDO Andy au club de: U.S. ST MARTIN DE LONDRES (503184) licence validée
- M. GASPARIN Raphael au club de : U. S. MAUGUIO CARNON (503393) licence validée
- M. GEISSE Leo au club de : O. DE ST ANDRE (517246) licence validée
- M. GHIZOLI Evan au club de : ENT.S. PEROLS (514317) licence validée
- M. GRADELLE Frederic au club de : FOOTBALL CLUB DOMITIA (564538) licence validée
- M. HARI Mohamed au club de : ST. BALARUCOIS (520109) licence validée
- M. HOUMMAD Amir au club de : JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION (582757) licence validée
- M. IDIR Mazigh au club de : R. C. ST GEORGES D'ORQUES (545782) licence validée
- M. JACOMOND Lyssandre au club de : A.S. CANETOISE (509249) licence validée
- M. KHAFFOU Souleimen au club de : A.S. DE CELLENEUVE (550843) licence validée





- M. KHORTA Yanis au club de : AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34 (561208) licence validée
- M. KOUADIO Elijah au club de : CASTELNAU LE CRES F.C (545501) licence validée
- M. LAAGUIDI Wissam au club de : AR.S. JUVIGNAC (528507) licence validée
- M. LEFEVRE Guilhem au club de : A. S. PUISSALICON MAGALAS (552088) licence validée
- M. MAMOUNI Imrane au club de : AV.S. FRONTIGNAN A.C (503214) licence validée
- M. MBAYE Mame Balla au club de : O. DE ST ANDRE (517246) licence validée
- M. MARCHAND Vincent au club de : AURORE ST GILLOISE (521457) licence validée
- MME. MEJIA SYLVESTRE Sara au club de : OLYMPIQUE VÉDASIEN (564614) licence validée
- M. MOUSSAIF RAKI Yassine au club de : GALLIA C. LUNELLOIS (500152) licence validée
- M. MULLER Vincent au club de : MEZE STADE F. C (581335) licence validée
- MME. NITIGA Mathilde au club de : OLYMPIQUE VÉDASIEN (564614) licence validée
- M. OULD AMMAR Zyad au club de : RED STAR O. COURNONTERRAL (503306) licence validée
- MME. PEREIRA Ambre au club de : MONTPELLIER HERAULT S.C (500099) licence validée
- M. RABASA Theo au club de : A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS (524557) licence validée
- MME. RACHID Latifa au club de : R.C. VEDASIEN (514400) licence validée
- M. RAMPHUL Rubens au club de : F.C. LAVERUNE (541831) licence validée
- M. RAZZOUG Loutfi au club de : A.S. ATLAS PAILLADE (548263) licence validée
- M. TAFA Makram au club de : ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER (541234) licence validée
- M. TAHIRI Abdelhadi au club de : OLYMPIQUE VÉDASIEN (564614) licence validée

2. Formation du 26 au 27 janvier & 7 au 8 février 2025 à Poussan

- M. ACKERMANN Jorick au club de : A.S. FABREGUOISE (529368) licence validée
- M. AMARA Mathis au club de : F.C. SUSSARGUES (547494) licence validée
- M. BERRADI Mohamed au club de : A.S. SAINT MARTIN MONTPELLIER (523509) licence validée
- M. BOSDEVEZY Yanis au club de : R.C.O. AGATHOIS (548146) licence validée
- M. BROUTIN Arthur au club de : P.I. VENDARGUES (520449) licence validée
- M. CARDOSO RODRIGUEZ Alessio au club de : AV. CASTRIOTE (503367) licence validée
- M. ESSAHEL Faouzi au club de : U.S. LUNEL (547609) licence validée
- M. FAIZ Loqmane au club de : F.C. LAVERUNE (541831) licence validée
- M. HEDDOUN Ibrahim au club de: U. S. GRABELLOISE OMNISPORTS (521456) validée le 6/3/25





- M. HOUSSAOUI BEN LAHBIB Ilyass au club de : A.S. BESSANAISE (503161) licence validée
- M. JARI Nouh au club de : A.S. SAINT MARTIN MONTPELLIER (523509) licence validée
- M. KESTI Ayman au club de : A.S. BESSANAISE (503161) licence validée
- M. KITTI Yisseshe au club de : A.S. FABREGUOISE (529368) licence validée
- M. LUIZET Nicolas au club de : F.C. THONGUE ET LIBRON (582745) licence validée
- M. MBAYE Bakary au club de: AV.S. FRONTIGNAN A.C. (503214) licence validée
- MME. SADI Kelia au club de : F.C. LAVERUNE (541831) licence validée
- M. SELLIMI Adam au club de : F. C. BOUJAN MEDITERRANEE (547566) licence validée
- M. SORIA Julien au club de : JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION (582757) licence validée
- M. TAKOUGANG MBA Wilfred au club de : U.S. LUNEL (547609) licence validée
- M. TAZALI Selim au club de : MEZE STADE F. C. (581335) licence validée
- MME. SCHWAAB Maya au club de : ASPTT MONTPELLIER (503349) Validée le 5/03/25
- MME. ROUSSET Lilou au club de : ASPTT MONTPELLIER (503349) non validée à la date du 18/03/2025
- M. FELKAOUI GIRAUDET Aniss au club de : F. C. O. VIASSOIS (590432) licence validée
- M. SIMOES Lenny au club de : F. C. O. VIASSOIS (590432) licence validée
- M. SQUARATTI Quentin au club de : F. C. O. VIASSOIS (590432) licence validée
- M. SAVARY Tom au club de : ENT. FOOTBALL CANTON D'AURIGNAC (580600) licence validée

PRORATA TEMPORIS POUR LES ARBITRES FORMES EN COURS DE SAISON

1. Formation du 21 au 23 octobre 2024 à Poussan & Saint André de Sangonis

Afin de pouvoir couvrir les clubs auxquels ils sont affiliés, la Commission décide de fixer à **12 le nombre** de matchs à effectuer pour les arbitres.

2. Formation du 26 au 27 janvier & 7 au 8 février 2025 à Poussan

Afin de pouvoir couvrir les clubs auxquels ils sont affiliés, la Commission décidera au cas par cas sur la base du respect des désignations en fonction du calendrier de chaque compétition.





LES CLUBS EN 1ERE ANNEE D'INFRACTION A LA DATE DE PUBLICATION DU PRESENT PV

Rappel des sanctions financières :

Première saison d'infraction – par arbitre manquant :

Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €

Championnat National 1:400 €

Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €

Championnat de France de Division 1 : **180 €** Championnat de France de Division 2 : **140 €**

Championnat Régional 1 : **180 €** Championnat Régional 2 : **140 €**

Championnat Régional 3 et Départemental 1 : 120 €

Compte tenu des règlement généraux de la Ligue occitanie de football saison 23-24 publiés le 12.07.2023 :

Autres Divisions de District : **50 €** Championnats de Futsal R1 : **50 €** Championnats Féminins senior : **50 €**

Les clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes (hors foot d'animation) : 50 €

ERRATUM : sur le PV STA du 24/09/2024 le club de ARSENAL CROIX D'ARGENT F.C. – (581022) avait été placé en 2° année d'infraction, la Commission Régionale d'Appel avait placée dans son PV du 7/06/2023 suite à un Appel du club en 1ere année d'infraction. En conséquence, le club est remis en 1ere année d'infraction dans le présent PV.

S.C. LODEVE – 582251	(1)	
BOUZIGUES LOUPIAN AC - 551021	(1)	
CRABE S MARSEILLANAIS - 500414	(1)	
AS INTER DE MONTPELLIER – 547228	(1)	
ASC PAILLADE MERCURE – 547089	(1)	
MONTPELLIER ATHLETIC SPORT – 582431	(1)	
O. MONTPELLIER MILENAIRE – 551724	(1)	
A.S. DE VALROS – 539300	(1)	
F.C. VILLENEUVE LES BEZIERS - 549694	(1)	
O.J. BEZIERS - 549091	(1)	
U.S. LUNEL- 547609	(1)	
U.S. LUNEL VIELLOISE OS - 503252	(1)	
RACING CLUB MONTPELLIER CEVENNES - 564478		(1)





ET. S. MUDAISONNAISE - 503303 (1)
OLYMPIOLIE MIDLLIBOLL CAPESTANG POLICHES - 551003

OLYMPIQUE MIDI LIROU CAPESTANG POILHES – 551003 (1)

ROC SOCIAL SETE – 541759 (1)

ASSOCIATION SPORTIVE ST BAUZILLE DE LA SYLVE- 564715 (1)

ASC MUNICIPAUX ST JUST – 536083 (1)

ARSENAL CROIX D'ARGENT F.C. – 581022 (1)

NB : le nombre mentionné en regard des clubs correspond au(x) nombre(s) d'arbitres(s) manquant(s) au 28 février 2025.

Prochaine réunion le 14 juin 2025 à 9 h 00

Le Président, José Garcia

Le Secrétaire de séance, Morgan Billaut